

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET 03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2019

<u>Etaient présents</u>: SCHEFFER Sabine, BESSON Stéphane, FONTAINE Jacqueline, BURDIN Gilles, RABUS Angeline, BERRIER Bruno, BIZOUARD Aurélie

<u>Excusés</u>: HURE Virginie, PETIOT Dominique, BAILLY Séverine, JONDOT Sylvain, LACONDEMINE Aurélien, CHASSY Christiane (pouvoir à Bruno BERRIER)

1. Intercommunalité

a. Compétence scolaire - devenir des agents

Notre agent ATSEM Madame Christine PALOAMRES a été transférée à son initiative au sein de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'. De ce fait, la commune sollicite BLI pour une mise à disposition de cet agent pour les tâches périscolaires.

Les autres agents titulaires concernés par la compétence scolaire demeurent communaux, et seront mis à disposition de l'intercommunalité, et les agents contractuels auront un contrat avec la commune et un autre avec l'intercommunalité au prorata des heures passées pour le service scolaire.

b. Recomposition de l'organe délibérant

Depuis la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, le nombre et la répartition des sièges au sein des assemblées communautaires et métropolitaines doivent être revus l'année précédant chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, ceci afin de tenir compte des changements intervenus dans les équilibres démographiques entre les communes sur la durée du mandat écoulé.

Les communes membres peuvent convenir d'un nombre et d'une répartition reposant sur un accord local, à la condition de délibérer à la majorité qualifiée au plus tard le 31 août 2019.

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'un autre accord local, mais rejette la proposition à 48 sièges au profit d'une approche à 51 sièges permettant ainsi un meilleur équilibre décisionnaire entre les très petites communes et les communes moyennes au sein de BLI.

2. Bureau de Poste

La Maire et les adjoints ont rencontré les responsables locaux de La Poste, qui ont présenté un diagnostic partagé. L'objectif de cette rencontre est d'envisager prochainement pour le remplacement de l'agence postale actuelle à Montret, soit une agence postale communale, soit un point relais du service postal tenu par un commerçant.

Les dispositifs financiers de différentes solutions ont été présentés (voir dossier en mairie).

Le Conseil Municipal étudie ces différentes éventualités.

Actuellement, le service reste opérationnel en tant que bureau de poste, et les horaires inchangés jusqu'à mi 2020 environ. Si le service reste sous forme de bureau de poste, les horaires risquent donc d'être réduits ultérieurement.

3. Lancement campagne recensement 2020 - désignation coordonnateur communal

Dans le cadre de la campagne de recensement pour 2020, le conseil Municipal désigne en qualité de coordonnateur communal Monsieur Dominique PETIOT, Adjoint au Maire. Il sera assisté dans ses fonctions par l'agent municipal suivant : Madame Samantha MONARD en tant que coordonnateur suppléant.

4. Agents de maîtrise – modification du tableau des effectifs

Les agents titulaires Monsieur Pascal TRONTIN et Madame Nathalie BESSON, adjoints techniques, peuvent bénéficier d'une promotion interne au titre d'agent de maîtrise. Le Conseil municipal modifie le tableau des effectifs afin de créer deux nouveaux emplois d'agent de maîtrise.

5. Vente hangar SCAV Bourgogne du Sud

Il est exposé que le hangar de la SCAV Bourgogne du Sud situé rue du Tacot est à vendre. La commune serait intéressée par ce bien pour installer l'atelier municipal, qui est plus grand que l'actuel et bétonné. Le bâtiment situé à côté de ce hangar (ancien local de magasin), appartient à la commune. Une offre a été adressée à la SCAV Bourgogne du Sud.

6. Acquisition immeuble ancien bar-restaurant avec logement CACCIUTTOLO

L'immeuble ancien bar-restaurant avec logement à l'étage situé au 50 Route de Chalon et appartenant à Monsieur Pascal CACCIUTTOLO est actuellement en vente

Le Conseil municipal étudie la possibilité d'acquérir ce bien pour y installer le bureau de tabac, qui pourrait ainsi développer son activité par d'autres services.

7. Redevance pour occupation du domaine public

GRDF: Comme chaque année, la commune calcule la redevance pour occupation du domaine public pour la distribution de gaz à facturer auprès de GRDF. Le montant calculé pour 2019 est de 261 € pour 3 147 mètres linéaires de réseau public de distribution.

Orange : redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication de ORANGE :

2018:985,51 €2019:1021,67 €

8. Demandes de subventions et participations

- Comité des Fêtes : accordée 1 000 €

- Fonds de Solidarité Logement (FSL) : participation de 281,40 €
- Commune de Saint-Germain-Du-Plain : 225 € demandés pour participation classe ULIS (élèves de Montret scolarisés dans cette classe)
- Les Restaurants du Cœur : demande de subvention transférée à Bresse Louhannaise Intercom', ce n'est plus notre compétence
- France Adot 71 : subvention refusée.

9. **Questions diverses**

a. Demande de soutien de l'ONF

L'ONF a pris contact avec les services de la mairie pour que le conseil municipal délibère pour réaffirmer son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts. Montret n'étant pas concernée car n'est pas propriétaire de bois communaux, elle n'émettra qu'un avis en leur faveur. Dans ce courrier, la commune va simplement s'engager à replanter des haies en 2019 pour protéger le système écologique.

b. Rampe d'accès coiffeuse

Afin de faciliter l'utilisation de cette rampe par des personnes à mobilité réduite, il est nécessaire d'installer une main courante tout le long de la rampe. Cette main-courante permettra de mieux visualiser la rampe.

c. Vitrine boucherie

Des devis ont urgemment été sollicités auprès de plusieurs sociétés pour l'acquisition et l'installation d'une nouvelle banque réfrigérée pour le boucher-traiteur de Montret, compte-tenu de l'état de l'actuel qui frôle la panne définitive. Le budget alloué à cette opération est de 20 000 €.

d. Tarifs appartement au-dessus de l'école (location semaine/mois)

Le Conseil Municipal décide de proposer le logement communal de droite, composé de deux chambres et d'une salle commune avec salle de bain, situé au-dessus de l'école primaire de Montret à la location selon les modalités et tarifs suivants :

- 200 € par semaine
- 350 € la quinzaine
- 600 € le mois

Charge chauffage (du 15 octobre au 15 avril) : 30 € par semaine.

e. Stationnement Lotissement les Vergers

Il est rapporté lors de la séance que plusieurs administrés domiciliés aux Vergers sont parfois stationnés sur l'accotement de la voie publique et notamment dans certains virages, ce qui rend la circulation dangereuse. Le Conseil Municipal souhaite inviter les habitants du Verger pour solutionner ce problème récurrent à l'amiable.